



Définition : Lorsqu'un émetteur s'adresse à un destinataire, il peut laisser s'exprimer sa subjectivité, c'est-à-dire traduire son émotion, son incertitude, son appréciation... On appelle « modalisateurs » les termes qui vont traduire la subjectivité de l'émetteur. Il en existe plusieurs sortes :

I. Les modalisateurs de vérité

Un émetteur peut exprimer ses doutes concernant l'information qu'il transmet, en termes de vérité et de mensonge, de certitude ou d'incertitude. L'émetteur peut employer pour cela :

- Des **adjectifs** : certain, probable, douteux, possible, vrai, faux...
- Des **verbes** montrant que le fait est **certain** : « savoir », « reconnaître », « avouer » ; ou **probable** : « sembler », « paraître », « avoir l'air », ou **possible** : « penser », « croire » ; ou **douteux** : « douter », « s'imaginer », « ignorer » ; ou **faux** : « prétendre », « mentir », « prétexter ».
- Des **adverbes ou des compléments circonstanciels** qui :
 - **renforcent le fait présenté** : « indéniablement », « indubitablement », « sans aucun doute », « bien entendu », « franchement », « réellement », « en fait », « vraiment », « certainement », « de toute évidence », « à vrai dire », « à n'en pas douter », « selon toute vraisemblance »...
 - **ou apportent une nuance, un doute sur la vérité de l'énoncé** : « vraisemblablement », « sans doute », « probablement », « selon toute probabilité », « peut-être »...
- Les **valeurs des modes** :
 - Le **subjonctif** marque une prise de distance avec l'énoncé : « Penses-tu qu'il viendra ? » ≠ « Penses-tu qu'il vienne ? ». Le subjonctif révèle une incertitude plus forte.
 - Le **conditionnel** est également employé pour prendre ses distances avec un énoncé pour lequel on a des doutes : « le journaliste aurait dit (conditionnel passé) que le condamné s'est échappé »
- La **typographie** :
 - On peut utiliser des guillemets ou des italiques pour prendre ses distances avec l'énoncé. Ces propos sont signalés comme des citations dont l'émetteur n'est pas responsable.
 - Ex : Selon les informations du journaliste, l'individu serait « armé et dangereux ».



- Des **figures de style** :
 - **L'antiphrase** (qui consiste à dire le contraire de ce que l'on pense) qui permet de faire preuve d'ironie vis-à-vis des faits énoncés : « Que tout ceci est vrai et limpide ! » = signifie au contraire que ce qui précède est confus et faux.
 - **La litote** (qui consiste à dire moins pour suggérer davantage)
 - Ex : Ce n'est pas faux ! (c'est vrai)

II. Les modalisateurs de la volonté

L'émetteur peut exprimer sa volonté, son souhait qu'un fait présenté se réalise. Il peut employer pour cela :

- Le **subjonctif** à valeur de souhait : « pourvu qu'il vienne ! »
- Des **verbes** : « vouloir », « refuser », « désirer », « souhaiter »...
- Des **adjectifs** : « souhaitable », « interdit », « permis », « désirable »
 - Ex : « il serait souhaitable que le juge revienne sur sa décision »
- Des **adverbes** : « volontairement », « involontairement »...

III. Les modalisateurs de la nécessité

L'émetteur peut exprimer la nécessité qu'un fait présenté se réalise. Il peut employer pour cela :

- L'**impératif** ou le **subjonctif** à valeur d'ordre : « Fais-le », « Qu'il parte ! »
- Des **verbes** : « falloir », « devoir », « pouvoir »...
 - Ex : « il faut que cette loi soit votée »
- Des **adjectifs** : « obligatoire », « nécessaire », « indispensable », « impératif », « incontournable »...
 - Ex : « il est indispensable que le juge prenne une décision en faveur des victimes ».
- Des **adverbes** : « nécessairement », « forcément », « obligatoirement », « impérativement »...
 - Ex : « Cela devait forcément mal finir ! »



IV. Les modalisateurs de l'appréciation

L'émetteur peut formuler un avis personnel, établi de son point de vue. On distingue cinq domaines de jugement : la **mesure**, la **morale**, l'**esthétique** (beauté, laideur), la **quantité**, l'**intensité** :

- Des **adjectifs de mesure** : « grand », « petit », « chaud », « froid », « nombreux », « rare »..
- Des **adjectifs, noms et adverbes qui marquent un jugement moral** : « qualité », « défaut », « parfaitement », « idéalement », « parfait »...
- Des **adjectifs, noms et adverbes qui marquent un jugement esthétique** : « beau », « laid », « hideux », « perfection », « horreur », « merveilleusement »...
- Des **adjectifs et noms péjoratifs ou mélioratifs** : « un lâche », « un héros », ou **adverbes de quantité** : « trop », « assez », « suffisamment », « beaucoup », « tant », « peu »...
- Des **adverbes d'intensité** : « si », « tellement » ou **mots exclamatifs** marquant l'intensité ou la quantité : « quel », « combien »...
Ex : « Quelle affaire ! »
- Le **niveau de langue** : l'émetteur peut formuler un jugement négatif en employant un registre de langue familier :
Ex : « un tacot » au lieu d'une « voiture ».
A l'inverse, il peut employer un registre de langue soutenu pour formuler un jugement positif : « une demeure » pour une maison.
- Les **suffixes** en « -ard », « -ace », « -asse », « -âtre » sont péjoratifs : « vantard », « blondasse », « populace », « blanchâtre »..



V. Les modalisateurs de l'affectif.

L'émetteur peut exprimer une réaction émotionnelle vis-à-vis du fait qu'il présente. Pour cela, il peut employer :

- Des **adjectifs** : « poignant », « drôle », « émouvant », « pathétique », « pitoyable », « touchant », « révoltant », « inquiétant », « séduisant »...
Ex : « Ce témoignage était émouvant ».
- Des **substantifs** : « amour », « sentiment », « émotion », « peur », « joie », « crainte », « haine »...
Ex : « On ne peut ressentir que de la joie à l'annonce de cette nouvelle ».
- Des **verbes de sentiment** : « craindre », « aimer », « détester », « souffrir », « haïr »...
Ex : « Il est à craindre la réaction du public ».